

8 D D É P A R T E M E N T D E S A Ô N E - E T - L O I R E
A R R O N D I S S E M E N T D ' A U T U N
C A N T O N D E S A I N T - V A L L I E R

C E N T R E C O M M U N A L D ' A C T I O N S O C I A L E
C O M M U N E D E S A N V I G N E S - L E S - M I N E S

D é l i b é r a t i o n d u c o n s e i l d ' a d m i n i s t r a t i o n

S É A N C E D U 1 9 D É C E M B R E 2 0 2 3

D É L I B É R A T I O N N ° C A 2 0 2 3 - 3 8 R P A

Convocation du 12 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 10

Quorum : 6

Nombre de membres présents : 7

Nombre de votants : 7

Thème : AFFAIRES SOCIALES

Objet : Atelier Sophrologie à la Résidence
Louis Veillaud

L'an deux mil vingt-trois et le dix-neuf du mois de décembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. FOURRIER Thomas, Adjoint au maire chargé des Affaires Sociales, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Étaient présents M. FOURRIER, Mme GILLOT, Mme PERRIN, Mme DOUHARD, Mme METERY, Mme CHAVOT, M. BARREAU

Étaient excusés M. LAGRANGE, Mme SEVIN, M. DEVAUX

Secrétaire de séance M. BARREAU

Rapport présenté par Mme GILLOT

Entendu l'exposé du rapporteur sur l'intérêt de reconduire en 2024 l'atelier Sophrologie de janvier à avril 2024 autour d'un protocole bien être auprès des résidents de Louis Veillaud

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE 4 séances d'une heure pour un coût unitaire de 50 €
- AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents afférents avec Madame Béatrice CORTHINAS, Prestataire

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

L'adjoint chargé des Affaires sociales

Vice-président du CCAS

Thomas FOURRIER



Le secrétaire de séance,

Georges BARREAU

Transmis à la Sous-Préfecture le 17 Janvier 2024

Publié sur le site internet de la commune le 23 Janvier 2024

